



Join us
and help defend
human rights in Europe!

Call for candidates for a secondment

Policy Advisor

Youth Department – Youth Policy Division

Directorate General of Democracy and Human Dignity (DGII)



Location: Strasbourg



Reference: S27/2023
 Deadline: 27/11/2023

■ Would you like to contribute to the activities of an international organisation working for human rights, democracy and the rule of law? Are you eligible for a secondment to the Council of Europe in accordance with your national legislation? Would you like to be part of a dynamic team committed to promoting youth participation and policies, democratic youth work and ensuring a youth perspective in the work of the Council of Europe? Are you experienced in advocating for policies and strategies in line with Council of Europe standards and providing advice on political, and institutional matters? Do you have experience in interacting in youth associative and civil society environment? If so, our mutually beneficial arrangement may be the right opportunity for you.

Who we are

■ With over 2200 staff representing all its 46 member States, the Council of Europe is a multicultural organisation. We all strive towards protecting human rights, democracy and the rule of law and our three core values - **professionalism, integrity and respect** - guide the way we work.



■ The Youth Department is part of the [Directorate of Democratic Participation](#) within the [Directorate General of Democracy and Human Dignity](#) (“DGII”) of the Council of Europe. The Department elaborates guidelines, programmes and legal instruments for the development of coherent and effective youth policies at local, national and European levels. It provides funding and educational support for international youth activities aiming to promote youth citizenship, youth mobility and the values of human rights, democracy and cultural pluralism. It seeks to bring together and disseminate expertise and knowledge about the life situations, aspirations and ways of expression of young Europeans.

■ The Council of Europe has its headquarters in Strasbourg (France) and has external presence in more than twenty countries. See here for more information about the [Council of Europe external presence](#).

Your role

■ As a Policy Advisor in the Youth Policy Division of the Youth Department you will be:

- ▶ Contributing to the youth policy work of the Council of Europe, including providing support to the work of the co-managed statutory bodies of the youth sector, the youth policy support measures to member states and other intergovernmental activities;
- ▶ Supporting the implementation of the Reykjavik Declaration and Principles of Democracy adopted by the Heads of States and Governments in May 2023, by contributing to the inclusion of a youth perspective in intergovernmental and other deliberations of the Council of Europe;
- ▶ Contributing to the implementation of the Council of Europe Youth Sector Strategy 2030 and other strategic plans with regard to youth and their evaluation, revision and review;
- ▶ Conducting analyses, drafting working documents and standard-setting instruments;
- ▶ Planning, implementing and following up on project and cooperation activities, including those carried out through voluntary contributions by Member States, and carrying out official journeys in member States to that effect;
- ▶ Maintaining working contacts with national and international, governmental and non-governmental bodies and organisations active in the youth field, including by representing the Council of Europe in conferences and seminars;
- ▶ Contributing to strengthening relations with youth organisations, structures of democratic youth work and civil society active in the youth field and related sectors;
- ▶ Contributing to the work carried out in the other sectors of the Youth Department and collaborating with other Council of Europe committees, bodies and divisions active in promoting youth participation, youth policies, youth work and the youth perspective.

What we are looking for

■ As a minimum, you must:

- ▶ hold a higher education degree in a relevant field (e.g. political, social, economic sciences; administrative studies; international relations; law; youth work);
- ▶ have a minimum of 3 years of relevant professional and/or voluntary experience in youth-related policy, advocacy and project work/organisations;
- ▶ have a very good knowledge of one of the Council of Europe's official languages (English/French) and basic/good knowledge of the other (English/French); other languages are an asset

■ be a citizen of one of the 46 member States of the Council of Europe;

■ Demonstrate to us that you have the following competencies:

- ▶ Professional and technical expertise:
 - Ability to plan complex projects, draft documents and deliver presentations in areas related to youth;
 - Sound computer skills including the ability to use standard office applications and online platforms.
- ▶ Organisational and contextual awareness
- ▶ Planning and work organisation
- ▶ Teamwork and co-operation
- ▶ Relationship building
- ▶ Service orientation
- ▶ Analysis and problem solving
- ▶ Creativity and innovation
- ▶ Communication

Please refer to the
[Competency Framework](#)
 of the Council of Europe

 - 1,6Mo

■ These would be an asset:

- ▶ Professional and technical expertise:
 - strong civil society background
 - proven experience in the preparation and formulation of youth policies and their implementation;
 - good knowledge of European and international youth policy structures.
- ▶ Influencing
- ▶ Adaptability
- ▶ Negotiation
- ▶ Concern for quality

What we offer

■ If selected, a secondment at grade A1/A2 may be offered for a minimum period of one year, starting as soon as possible. The secondment may be prolonged or renewed, but the total duration may not exceed three years, except in cases of derogation granted by the Secretary General.

■ Throughout the period of secondment, you shall remain in employment or be paid by the member State from which you are seconded and shall receive no salary and no social and medical cover from the Council of Europe.

■ This secondment foresees a displacement allowance and travel expenses from the Organisation (in accordance with the Article 23 of [Committee of Ministers' Resolution CM/Res\(2012\)2](#)). In this regard, you will receive a monthly relocation allowance of €5.856 for the two first months and, as from the third month, a minimum of €2.917 which could be supplemented depending on your personal situation.

■ You will also benefit from the reimbursement of the travel and subsistence expenses incurred between your place of residence and the place of assignment when taking up your duties and on the completion of your secondment, as well as the corresponding expenses of your dependent family members should they accompany you.

■ And finally, every two months you get reimbursed for the travel expenses between the place of residence before your secondment and the place of assignment.

■ You will also be entitled to 32 working days leave per year and other benefits (including flexible working hours, training, possibility of teleworking, etc.).

Applications and selection procedure

■ Deadline for applications is **27 November 2023 (midnight French time)**. Applications must be made in English or French using the Council of Europe online application system. By connecting to our website www.coe.int/jobs you can create and submit your online application. Please fill out the online application form providing all requested details and explain how your competencies make you the best candidate for this role. It usually takes a few hours to fill in an application form, so please take this information into consideration while applying.

■ You will note that in the on-line form you will be asked to select from a drop-down list, your country's Permanent Representation to the Council of Europe. When you submit your application, an e-mail will be sent directly to this Representation informing them about your application and asking them to validate your application within 10 working days. This validation is essential and so please ensure that your request is followed up correctly.

■ Only applicants who meet the conditions of the Committee of Ministers' Resolution CM/Res(2012)2) and who best meet the abovementioned criteria will be considered for selection and for the next stage.

■ As an equal opportunity employer, the Council of Europe welcomes applications from all suitably qualified candidates, irrespective of sex, gender, marital or parental status, sexual orientation, ethnic or social origin, disability, religion or belief. Under its equal opportunities policy, the Council of Europe is aiming to achieve parity in the number of women and men employed at all levels in the Organisation. In the event of equal merit, preference will therefore be given to the applicant belonging to the under-represented sex in the grade. During the different stages of the selection procedure, specific measures may be taken to ensure equal opportunities for candidates with disabilities.



Rejoignez-nous
pour renforcer
les droits humains en Europe !

Appel à candidatures pour mise à disposition

Conseillère ou Conseiller en politiques

Service de la jeunesse – Division des politiques de jeunesse

Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine (DGII)



Localisation : Strasbourg



Référence : S27/2023



Délai : 27/12/2023

■ Souhaitez-vous contribuer aux activités d'une organisation internationale œuvrant en faveur des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit ? Êtes-vous éligible pour une mise à disposition au Conseil de l'Europe en application de votre législation nationale ? Souhaitez-vous faire partie d'une équipe dynamique engagée dans la promotion de la participation et des politiques de jeunesse, du travail démocratique de jeunesse et de la prise en compte de la perspective de la jeunesse dans l'action du Conseil de l'Europe ? Possédez-vous une expérience dans la défense de politiques et de stratégies conformes aux normes du Conseil de l'Europe et dans la fourniture de conseils sur des questions politiques et institutionnelles ? Possédez-vous une expérience dans l'interaction avec le milieu associatif de la jeunesse et de la société civile ? Si c'est le cas, ce dispositif mutuellement bénéfique pourrait être une véritable opportunité pour vous.

Qui sommes-nous?

■ Avec plus de 2200 agents représentant ses 46 Etats membres, le Conseil de l'Europe est une organisation multiculturelle. Nous œuvrons à une meilleure protection des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit. Nos trois valeurs fondamentales - **le professionnalisme, l'intégrité et le respect** - guident notre façon de travailler.



■ Le Service de la jeunesse relève de la [Direction de la Participation démocratique](#), qui elle-même fait partie de la [Direction générale de la Démocratie et de la Dignité humaine](#) ("DGII") du Conseil de l'Europe. Il élabore des lignes directrices, des programmes et des instruments juridiques pour la mise en place de politiques de jeunesse cohérentes et efficaces aux niveaux local, national et européen. Le Service de la jeunesse apporte son soutien financier et pédagogique aux activités internationales de jeunesse qui visent à promouvoir la citoyenneté et la mobilité des jeunes, les valeurs des droits humains, de la démocratie et du pluralisme culturel. De plus, il aspire à centraliser, puis à disséminer l'expérience et la connaissance des modes de vie, des aspirations et des moyens d'expression des jeunes Européens.

■ Le Conseil de l'Europe a son siège à Strasbourg, en France, et est également présent dans plus de vingt pays. Plus d'informations sur la [présence extérieure du Conseil de l'Europe](#).

Votre rôle

■ En tant que Conseillère ou Conseiller en politiques au sein de la Division des politiques de jeunesse du Service de la jeunesse, vous accomplirez les tâches suivantes :

- ▶ contribuer à l'action du Conseil de l'Europe en matière de politique de jeunesse, notamment en apportant un concours au travail des organes statutaires cogérés du secteur jeunesse, aux mesures de soutien aux États membres en matière de politique de jeunesse et à d'autres activités intergouvernementales ;
- ▶ concourir à la mise en œuvre de la Déclaration de Reykjavik et des Principes de Reykjavik pour la démocratie adoptés par les chefs d'État et de gouvernement en mai 2023, en contribuant à l'inclusion de la perspective de la jeunesse dans les délibérations intergouvernementales et autres du Conseil de l'Europe ;
- ▶ contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie 2030 du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe et d'autres plans stratégiques concernant la jeunesse, ainsi qu'à leur évaluation, leur révision et leur réexamen ;
- ▶ effectuer des analyses, rédiger des documents de travail et des instruments normatifs ;
- ▶ planifier, mettre en œuvre et suivre les activités de projet et de coopération, y compris celles réalisées grâce aux contributions volontaires des États membres, et effectuer des visites officielles dans les États membres à cet effet ;
- ▶ entretenir des contacts avec les instances et organisations nationales et internationales, gouvernementales et non gouvernementales, actives dans le domaine de la jeunesse, y compris en représentant le Conseil de l'Europe dans des conférences et séminaires ;
- ▶ contribuer au renforcement des relations avec les organisations de jeunesse, les structures de travail de jeunesse démocratique et la société civile actives dans le domaine de la jeunesse et les secteurs connexes ;
- ▶ participer aux travaux menés dans les autres secteurs du Service de la jeunesse et collaborer avec d'autres comités, organes et divisions du Conseil de l'Europe actifs dans la promotion de la participation des jeunes, des politiques de jeunesse, du travail de jeunesse et de la perspective de la jeunesse.

Ce que nous recherchons

■ Au minimum, vous devez :

- ▶ être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur dans un domaine pertinent (par exemple, sciences politiques, sociales, économiques, études administratives, relations internationales, droit, travail de jeunesse) ;
- ▶ avoir au moins trois ans d'expérience professionnelle et/ou volontaire pertinente dans les domaines de la politique de la jeunesse, des actions de sensibilisation, de l'organisation et du pilotage de projets ;
- ▶ avoir une très bonne connaissance de l'une des langues officielles du Conseil de l'Europe (anglais/français) et une connaissance de base / bonne connaissance de l'autre langue (anglais/français) ; d'autres langues sont un atout.

■ Vous avez la nationalité de l'un des 46 États membres du Conseil de l'Europe.

■ Postulez et démontrez que vous avez les compétences suivantes :

- ▶ Expertise professionnelle et technique :
 - capacité à planifier des projets complexes, à rédiger des documents et à faire des présentations dans des domaines liés à la jeunesse ;
 - solides compétences informatiques, y compris la capacité à utiliser des applications bureautiques standard et des plateformes en ligne.
- ▶ Connaissance fine de l'Organisation et du contexte
- ▶ Planification et organisation du travail
- ▶ Capacité à travailler en équipe et à coopérer
- ▶ Capacité à bâtir des relations

Veuillez vous référer au
[Répertoire des
Compétences](#)
du Conseil de l'Europe

 - 1,6Mo

- ▶ Orientation service
- ▶ Analyse et résolution des problèmes
- ▶ Créativité et innovation
- ▶ Communication

■ Les compétences suivantes seraient un atout :

- ▶ Expertise professionnelle et technique :
 - solide expérience de la société civile ;
 - expérience avérée dans la préparation et la formulation de politiques de jeunesse et leur mise en œuvre ;
 - bonne connaissance des structures européennes et internationales de la politique de la jeunesse.
- ▶ Capacité à faire preuve d'influence
- ▶ Adaptabilité
- ▶ Capacité à négocier
- ▶ Souci de la qualité

Ce que nous offrons

■ En cas de sélection, une **mise à disposition** du grade A1/A2, pourra vous être proposée pour une durée minimale d'un an débutant dès que possible. Cette mise à disposition pourrait être prolongée ou renouvelée, mais la durée ne pourra pas dépasser trois ans, sauf en cas de dérogation accordée par la Secrétaire Générale.

■ Tout au long de la période de mise à disposition, vous continuerez à occuper un emploi ou à être rémunéré-e par l'Etat membre par lequel vous êtes mis-e à disposition et ne percevrez aucun salaire ni couverture médicale et sociale du Conseil de l'Europe.

■ Cette mise à disposition prévoit une indemnité de dépaysement et une prise en charge des frais de voyage par l'Organisation (conformément à l'Article 23 de [la Résolution Res\(2012\)2 du Comité des Ministres](#)). Vous percevrez, en effet, une indemnité mensuelle de 5.856 euros durant les deux premiers mois et, à compter du troisième mois, un minimum de 2.917 euros qui serait éventuellement complétée en fonction de votre situation personnelle.

■ Vous bénéficierez, en outre, de la prise en charge des frais de voyage et de séjour entre votre lieu de résidence et le lieu d'affectation au moment de votre prise de fonction et à l'expiration de celle-ci, ainsi que des frais correspondants aux membres de votre famille si ces derniers vous accompagnent.

■ Et enfin, vous aurez droit à un remboursement tous les deux mois de frais de voyage entre le lieu de résidence avant votre mise à disposition et le lieu d'affectation.

■ Vous bénéficierez de 32 jours de congé de base par an et d'autres avantages (notamment horaires de travail flexibles, formations, possibilités de télétravail, etc.).

Modalités de candidature et de sélection

■ La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **27 décembre 2023 (minuit heure française)**. Les actes de candidature doivent être rédigés **en français ou en anglais** et soumis par le biais du système de candidature en ligne du Conseil de l'Europe. En vous connectant à notre site www.coe.int/jobs, vous pouvez créer et soumettre votre candidature en

ligne. Veuillez remplir le formulaire de candidature en ligne en fournissant toutes les informations demandées et en expliquant dans quelle mesure vos compétences représentent le meilleur profil pour cet emploi. Rédiger sa candidature prend en général plusieurs heures; veuillez donc à prendre cet élément en considération lorsque vous postulez.

■ Vous noterez qu'il vous sera demandé-e de sélectionner dans le formulaire en ligne, parmi une liste déroulante, la Représentation Permanente de votre pays auprès du Conseil de l'Europe. Lorsque vous soumettrez votre formulaire, un courriel sera ainsi directement envoyé à cette Représentation pour l'informer de votre candidature et pour lui demander de la valider dans les 10 jours ouvrables. Cette validation est indispensable, veuillez-vous assurer du bon suivi de votre candidature.

■ Seules les candidatures qui répondent aux conditions de la [Résolution Res\(2012\)2 du Comité des Ministres](#) et le mieux aux critères mentionnés ci-dessus seront sélectionnées et invitées aux étapes suivantes.

■ En tant qu'employeur qui promeut l'*égalité des chances*, le Conseil de l'Europe encourage à se porter candidate toute personne ayant les qualifications exigées, sans distinction de sexe, de genre, de situation maritale ou parentale, d'orientation sexuelle, d'origine ethnique ou sociale, de handicap, de religion ou de convictions. Dans le cadre de sa politique, le Conseil de l'Europe tend à assurer une représentation paritaire des femmes et des hommes employés par catégorie et par grade. A égalité de mérite, la préférence sera donnée au-à la candidat-e du sexe sous-représenté dans le grade concerné. Au cours des différentes étapes de sélection, des mesures spécifiques peuvent être prises pour assurer l'égalité des chances des candidats en situation de handicap.